

12 mai 2025 -09:57

Journée d'informations et de réflexions autour de la nouvelle loi portant des dispositions en matière du travail du sexe et de la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle

La loi du 3 mai 2024 relative aux travailleurs du sexe sous contrat de travail opère un changement de paradigme dans le secteur de la prostitution et apporte des changements notables dans le droit du travail belge. Soralia et la Ligue des Droits humains, avec le soutien du Conseil de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, organisent une journée de réflexion sur cette nouvelle loi le vendredi 16 mai à Bruxelles.

Soralia et la Ligue des Droits humains, avec le soutien du Conseil de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, vous invitent à venir échanger sur cette nouvelle loi le vendredi 16 mai à Bruxelles.

Au programme :

- 9h - 9h30 : Accueil café et introduction à la journée.
- 9h30 - 12h30 : La matinée sera consacrée à l'explication de la loi du 3 mai 2024 portant des dispositions en matière du travail du sexe, par des analystes, les partenaires sociaux de la commission paritaire de l'Horeca, les services de contrôle du Bien-être au travail, des polices, ....
- 12h30 - 14h : Repas de midi : sandwiches et boissons offert.e.s.
- 14h - 16h30 : Interpellations quant aux enjeux en matière de lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle, avec des intervenant.e.s du Parlement fédéral, le DGDE et des associations de terrain.
- 16h30 - 17h : Constitution d'une plateforme de veille quant à l'effectivité de la réglementation.
- 17h - 18h : Clôture et drink.

□ Quand ? Le 16 mai 2025

□ Où ? Amazone (Rue du Méridien 10 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode).

La traduction simultanée est assurée.

Une journée d'informations et de réflexions autour des travailleurs et travailleuses du sexe, pourquoi maintenant ?

La loi du 3 mai 2024 relative aux travailleurs du sexe sous contrat de travail opère un changement de paradigme dans le secteur de la prostitution et apporte des changements notables dans le droit du travail belge.

Elle répond à une demande d'un certain nombre de personnes qui exercent déjà cette activité soit de manière indépendante, soit dans l'illégalité, de pouvoir bénéficier de la même sécurité sociale que des travailleurs salariés. Ce qui implique le paiement de cotisations de sécurité sociale par un employeur, donc

d'entrer dans une relation formalisée dans un contrat de travail. Cette loi le permet en prévoyant des conditions particulières, comme le droit de retrait dans certaines circonstances précises et un droit au chômage en cas de démission, tout en respectant les conditions générales d'accès aux allocations de chômage.

La loi justifie ces protections exceptionnelles en raison de la vulnérabilité des TDS qui peuvent subir des violences physiques, psychologiques plus que d'autres catégories de travailleurs ...

Des exposés objectifs et critiques auront lieu la matinée tant sur la loi elle-même et ses arrêtés d'exécution que sur la mise en œuvre la plus concrète par les administrations et les partenaires sociaux.

L'objectif final de la journée est de pouvoir impliquer les associations féministes et de défense des droits humains dans l'évaluation de la loi deux ans après son entrée en vigueur, comme la loi le prévoit elle-même.

Les organisatrices ont estimé que, parallèlement à l'analyse et à l'effectivité du droit, il était indispensable d'intensifier la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle.

Au cours de l'après midi, nous donnerons la parole entre autres à des parlementaires ayant notamment participé aux travaux de la commission spéciale chargée d'évaluer la législation et la politique en matière de traite et de trafic des êtres humains, au délégué général des droits de l'enfant, aux responsables politiques en charge de la lutte contre la traite des êtres humains, à des associations dont la mission est précisément de lutter contre ces phénomènes.

Tout au long de la journée des échanges avec ces associations et des travailleurs et travailleuses du sexe donneront la dimension humaine indispensable lorsqu'on aborde leurs conditions de vie.

Conseil de l'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes  
Place Victor Horta 40  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Dominique De Vos  
Contact presse  
[domie.devos@outlook.com](mailto:domie.devos@outlook.com)